

Bureau de l'association TAIJI QUAN DAO
Saison 2018/2019

Président : **Tristan ALLARD**
Trésorier : **Nicolas GUICHARD**
Secrétaire : **Magali IMBERT**

MODALITES D'ADHESION :

- **Compléter le bulletin d'adhésion et le formulaire FAEMC B0.**
- Fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Taiji Quan, pour les « bienvenus ».
- Prévoir une photographie d'identité en dématérialisé pour les bienvenus.

Scanner les 3 documents pour les bienvenus (2 pour les membres de la saison passée) et envoyer avec la photographie à taijiquandao35@gmail.com

Donner à Nicolas ou Magali ou Tristan une **enveloppe mentionnant vos nom et prénom avec :**
> **le règlement des frais**

TARIFS ADULTES (à partir de 17 ans)	ACTIF et RETRAITE	DEMANDEUR D'EMPLOI / ETUDIANT
Droit annuel	70 €	
Participation	225 €	175 €

Le droit annuel inclut les frais d'assurance et de gestion, l'affiliation à la Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois, à l'Amicale du Yangjia Michuan Taiji Quan et à l'association « Les 3 Regards » gérant La Ferme de la Harpe ainsi que les frais de location de salle. Il participe également au soutien à la formation des élèves avancés (passage de grades et examens pédagogiques FAEMC) ainsi qu'aux collations diverses des moments festifs.

La participation à l'enseignement donne droit d'accès au cours hebdomadaire de Taiji Quan.

En cas de 2^{ème} adhérent d'une même famille (foyer fiscal) sous réserve de parenté directe (mariage ou PACS et filiation), **une réduction de 25 %** est appliquée sur la participation annuelle la moins élevée.

Merci de faire un **chèque séparé** (à l'ordre de **TAIJI QUAN DAO**) pour le **droit annuel**. Pour la **participation à l'enseignement**, vous pouvez faire un, deux ou trois chèques (à l'ordre de **TAIJI QUAN DAO**) dont les montants seront :

- 2 chèques : **115 € - 110 €** (actif et retraité) / **90 € - 85 €** (demandeur d'emploi et étudiant).
- 3 chèques de **75 €** (actif et retraité) / **60 € - 60 € - 55 €** (demandeur d'emploi et étudiant).

Possibilité d'utiliser le dispositif « SORTIR » pour le règlement en se rapprochant de Nicolas, Trésorier.

Les **membres des associations SMACT** souhaitant participer au cours hebdomadaire de Taiji Quan (après acceptation du professeur) **s'acquitteront du tarif réduit à 50% de la participation à l'enseignement TAIJI QUAN DAO.**

Pour **l'adhésion à l'association TAIJI QUAN DAO**, ils **régleront à l'association** la différence entre le prix du timbre licence (32€) et le droit d'entrée (70 €), soit **38 €**.

La participation éventuelle aux cycles de 7 ateliers d'arme (épée, sabre, éventail) ayant lieu à Laillé le lundi de 20h45 à 22h en collaboration avec l'association SMACT fera l'objet d'une inscription séparée (45 € / arme) auprès de Christophe.